

**RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS**  
**« CE QUE J'AIME EN GASCOGNE**  
**TOULOUSAIN »**  
**JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**  
**LES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022**



## PRÉAMBULE

---

Dans le cadre des Journées Européenne du Patrimoine (17 et 18 septembre 2022), l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine organise un concours photos sur la thématique « Ce que j'aime en Gascogne Toulousaine » (un paysage, un bâtiment, un savoir-faire, un moment de convivialité...)

## ART.1 - OBJET DU CONCOURS

---

L'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine organise un concours photos sur 5 thématiques.

Ce concours est ouvert du **samedi 17 septembre au vendredi 30 septembre 2022 à minuit.**

L'inscription au concours est gratuite et ouverte à toute personne à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

### ***Les parties concernées par ce règlement***

**L'organisateur du concours** : L'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine

**Les participants au concours** : Toute personne ayant déposé une photographie dans le cadre de ce concours.

### ***Les thématiques du concours « Ce que j'aime en Gascogne Toulousaine » :***

- Culture et patrimoine,
- Paysage et nature,
- Gastronomie,
- Sport et loisirs
- Hors catégorie (libre).

Les participants pourront choisir de concourir dans une ou plusieurs catégories.

## ART.2 - LES ENGAGEMENTS ET LES RESPONSABILITÉS

---

### ***Les participants au concours***

- Acceptent et respectent les dispositions du présent règlement.
- S'engagent à être détenteur des droits d'auteur des photographies soumises à ce concours, ainsi que des droits d'image des personnes ou des biens (œuvre artistique notamment) présentés sur la photographie.
- Sont responsables des photographies soumises à candidature et garantissent auprès de l'organisateur l'absence de tout préjudice lié au droit d'auteur, au droit à l'image, à l'atteinte contre la vie privée...
- Autorisent l'organisateur et les partenaires à diffuser et à reproduire leur photographie dans la presse, les réseaux sociaux, par voie d'affichage ou tout autre outil de communication, sans rétribution ou versement de droit d'auteur.

### ***L'organisateur et les partenaires***

- S'engagent à mentionner le copyright de l'auteur de la photographie à chaque diffusion ou reproduction (nom et prénom de l'auteur ou autre).
- Excluront du concours toute photographie non conforme avec les dispositions du présent règlement ou jugée illicite.
- Se réservent le droit de demander tout document ou précision complémentaire aux participants du concours dans le but de juger de la validité de leur participation au concours.

- ❑ Ne pourront pas être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.
- ❑ Se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ART.3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

---

### **Les formats des photographies acceptées**

- Les photos-montages et l'ajout de texte sur les images ne sont pas autorisés.
- La retouche des images est autorisée (contraste, rognage, noir et blanc, filtres).
- Le format autorisé est le JPEG.

### **Le dépôt de candidature**

L'inscription se fait uniquement par voie électronique, en envoyant un mail à : [ot-gascognetoulousaine@orange.fr](mailto:ot-gascognetoulousaine@orange.fr) accompagné des éléments suivants :

- Objet du mail : Concours photo Journées Européenne du Patrimoine – nom – prénom
- Corps du mail :
  - Coordonnées du participant : Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail
  - Nom du copyright : Nom et prénom (ou autre) de l'auteur de la photographie
  - Un texte explicatif présentant le contexte de la photographie et, concernant la thématique « Ce que j'aime en Gascogne Toulousaine »,
- En pièce-jointe :
  - La photographie ou les photographies
  - Pour les participants mineurs : une autorisation parentale signée

## ART.4 - LES LAURÉATS

---

### **La sélection des lauréats**

Les lauréats seront sélectionnés par un jury composé de membres du comité de direction de l'Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine.

Le jury sélectionnera 1 lauréat par catégorie.

### **Les candidatures seront jugées au regard des éléments suivants**

- La qualité de l'image (nombre de pixel),
- La qualité de la prise de vue,
- L'originalité et/ou sa composition photographique.

### **Les prix**

2 lauréats seront choisis par catégorie. Le 1<sup>er</sup> lauréat gagnera un bon pour une journée de location des « Vélos de Pays » pour 2 personnes, d'une valeur de 50 €, et le 2<sup>nd</sup> gagnera un bon pour une 1/2 journée de location des « Vélos de Pays » pour 1 personne, d'une valeur de 18 €. Ce bon sera valable jusqu'au 15/12/2022.

### **L'annonce des résultats**

Les lauréats seront informés par mail et les résultats seront annoncés sur les sites Internet et les réseaux sociaux des organisateurs et des partenaires.

## ART.5 - DIFFUSION DES PHOTOGRAPHIES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

---

Durant ce concours et après sa clôture, les organisateurs et partenaires diffuseront sur leurs réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter...) les photographies soumises à candidature jugées conformes aux dispositions du présent règlement. Les hashtags suivants seront utilisés : #JEP#concoursphotoGascogneToulousaine ;#nom et prénom de l'auteur de la photo ou nom du copyright ; #TourismeLisleJourdain

## ART.6 - PROTECTION DES DONNÉES

---

Dans le cadre du concours, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Les organisateurs collectent les informations exclusivement dédiées au bon fonctionnement du concours afin de permettre la sélection des lauréats. Les données seront conservées durant 1 an.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Afin d'exercer ce droit, ils devront prendre contact avec les organisateurs à l'adresse [ot-gascognetoulousaine@orange.fr](mailto:ot-gascognetoulousaine@orange.fr)

---

Si les participants estiment, après avoir contacté les organisateurs, que les droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.